

# COMITE REGIONAL DU SPORT UNIVERSITAIRE ACADEMIE DE CRETEIL

2, rue Tirard - 94000 CRETEIL

Tél.: 01.48.99.64.00. – Email: <u>crsucreteil@free.fr</u>

Site Internet: www.crsuidf.com

# COURSE D'ORIENTATION

# 1- CALENDRIER

DATE	ORGANISATEURS	FORMULE	LIEUX
17 janvier 2013	H.WIBART P.PAGE avec le concours d'UP13 et Polytechnique	C.R.I.F.C.O.U 1 <sup>ère</sup> manche	Paris Cité internationale
14 février 2013	P.PAGE avec le concours de l'Ecole Polytechnique	C.R.I.F.C.O.U 2 <sup>ème</sup> manche	Campus Polytechnique
28 février 2013	H.WIBART P.PAGE avec le concours d'UP13 et Polytechnique	Championnat IDF CRIFCOU 3 <sup>ème</sup> manche	Fontainebleau/ la tour Denecourt
28 mars 2013	H.WIBART avec le concours de l'Université Paris 13	C.R.I.F.C.O.U 4 <sup>ème</sup> manche	Franconville Bois des éboulures
11 avril 2013	M.WIBART avec le concours de l'Université Paris 13	C.R.I.F.C.O.U 5 <sup>ème</sup> manche	Parc de la Courneuve
18 et 19 mai 2013	CRSU de Créteil	CHAMPIONNAT DE FRANCE	Fontainebleau

# 2 – <u>CHALLENGE REGIONAL D'ILE DE FRANCE DE COURSE</u> D'ORIENTATION UNIVERSITAIRE (C.R.I.F.C.O.U.)

Le C.R.I.F.C.O.U. est organisé chaque année pour l'inter-académies Créteil, Paris et Versailles.

- Les inscriptions se feront sur le site <a href="http://www.sport-u-idf.com/uploads/file/Creteilhtml/CRIFCOU">http://www.sport-u-idf.com/uploads/file/Creteilhtml/CRIFCOU</a> et seront clôturées le mardi à 12 h, l'avant-veille de la course.
- Renseignements auprès du C.R. Sport U. de CRETEIL.

# 3 - PRÉSENTATION

3.1 - Le Challenge Régional d'Ile de France de Course d'Orientation Universitaire (C.R.I.F.C.O.U.) est organisé chaque année

Le titre de Champion d'ile de France sera décerné à l'issue de la course du championnat d'académie.

3.2 - Chaque manche propose trois circuits au choix des concurrents. Généralement la longueur et la difficulté des circuits sont graduées selon le standard du tableau ci-joint.

CIRCUIT	TEMPS DE COURSE	NIVEAU TECHNIQUE
CIRCUIT A	Temps moyen : 1 heure	Difficile
CIRCUIT B	Temps moyen : 40 minutes	Moyen
CIRCUIT C CAPEPS niveau 2	Temps moyen : 25 minutes	Facile

- 3.2. Les circuits sont ouverts indifféremment aux concurrents féminins et masculins.
- 3.3. Il est permis de concourir sur un circuit différent lors de chaque manche.

# 4 - CLASSEMENT DU CHALLENGE

- 4.1 Lors de chaque manche, le classement est établi pour chaque circuit.
- 4.2 Le classement obtenu lors de chaque manche donne lieu à l'attribution de points (score) selon le barème et les modalités indiqués en ANNEXE I.
- 4.3 Le classement individuel final du Challenge Régionale d'Ile de France de Course d'Orientation Universitaire (C.R.I.F.C.O.U.) est établi par addition des quatre meilleurs scores réalisés lors des différentes manches.
- 4.4 Il est établi un classement final unique pour les concurrentes féminines et les concurrents masculins.
- 4.5 Les ex-æquo après addition des quatre meilleurs scores sont départagés par addition des cinq meilleurs scores.
- 4.5.1 En cas d'égalité de score entre deux concurrents dont l'un a bénéficié des points organisateurs prévus à l'article 2.8, le meilleur classement sera attribué à celui qui aura couru le plus grand nombre d'étapes.
- 4.6 Les étudiants participants à l'organisation d'une course bénéficient de l'attribution de points organisateurs à concurrence du meilleur score obtenu lors de leurs différentes participations. Cette disposition est valable dans la limite d'une organisation par étudiant chaque année et de sept organisateurs maximum par course. Les organisateurs doivent tous être licenciés auprès de l'Association Sportive titulaire de l'organisation.
- 4.7 Les trois premiers des classements individuels et par équipe, Jeunes Gens et Jeunes Filles, recevront leurs récompenses à l'issue de la dernière étape inscrite au calendrier.

IMPORTANT : Le titre de Champion d'Ile de France est décerné aux vainqueurs de l'étape 3 du **28 février 2013** (féminin et masculin), et cela indépendamment du classement du CRIFCOU.

## 5 – PARTICIPATION - ENGAGEMENT

- 5.1 La participation au Challenge Régional d'Ile de France de Course d'Orientation Universitaire (C.R.I.F.C.O.U.) est ouverte à tous les étudiants titulaires d'une licence F.F. Sport U. ou d'une licence F.F.C.O. en cours de validité.
- 5.2 Les engagements aux courses devront parvenir directement aux organisateurs avant le mardi midi, l'avant-veille de la course. Les compétiteurs dont les engagements parviendraient hors de ce délai seront admis à participer sous réserve de places disponibles.
- 5.3 Les engagements se font sur le site WEB du C.R.I.F.C.O.U. :

http://www.sport-u-idf.com/uploads/file/Creteilhtml/CRIFCOU

## 6 - DEROULEMENT

6.1 - Le déroulement des courses a lieu conformément aux prescriptions du règlement sportif de la Fédération Française de Course d'Orientation.

#### 7 – CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE

Le Championnat de France Universitaire se déroulera à Fontainebleau les 18 et 19 mai 2013

La participation aux championnats de France est ouverte à tous les licenciés FFSU. Faites parvenir votre demande de participation au CRSU de Créteil avant le 26 avril 2013.

Une CMR établira la liste des concurrents, qui pourront bénéficier de la part de leur CRSU des remboursements habituels au déplacement sur les championnats.

Tous les autres candidats ayant participé au CRIFCOU pourront participer aux championnats de France, mais sans participation financière du CRSU.

Pour les informations concernant le Championnat de France veuillez cliquer sur le lien cidessous.

## //en attente

## 8 – CONVENTION F.F.SPORT.U./L.I.F.C.O.

Une convention a été signée en 2002 entre la ligue d'Ile de France de Course d'Orientation et le C.R. Sport U. de Paris permettant aux universitaires ou aux fédéraux de participer dans des conditions avantageuses aux compétitions organisées par l'une des deux fédérations. Cette convention fait l'objet de l'annexe 2.

Renseignements auprès du C.R. Sport U. de Créteil ou sur le site WEB du C.R.I.F.C.O.U.

Pour la C.M.R.

Olivier TZATCHEV - Directeur Régional

# Challenge Régional d'Ile de France de Course d'Orientation Universitaire (C.R.I.F.C.O.U.)

(C.R. Sport U. CRETEIL/PARIS/VERSAILLES)

BAREME D'ATTRIBUTION DES POINTS

# **CIRCUIT A**

1ER ⇒ 250 POINTS

RETARD	DIFFÉRENCE	Score	Explication
+ 1 mn + 2 mn + 3 mn + 4 mn + 5 mn + 6 mn + 7 mn + 8 mn + 9 mn + 10 mn + 11 mn + 12 mn + 13 mn + 14 mn	- 3 pts - 6 pts - 9 pts - 12 pts - 15 pts - 17 pts - 19 pts - 21 pts - 23 pts - 25 pts - 27 pts - 29 pts - 31 pts - 33 pts	247 pts 244 pts 241 pts 238 pts 235 pts 235 pts 231 pts 229 pts 227 pts 225 pts 223 pts 221 pts 219 pts 217 pts	écart = 3 points par minute  contact = 3 points par minute  écart = 2 points par minute
+ 15 mn + 16 mn + 17 mn + 18 mn + 19 mn + 20 mn + 21 mn	- 35 pts - 36 pts - 37 pts - 38 pts - 39 pts - 40 pts - 41 pts	215 pts 214 pts 213 pts 212 pts 211 pts 210 pts 209 pts etc	écart = 1 point par minute

Nota : les secondes sont converties en soixantième de point.

# CIRCUIT B

1ER ⇒ 150 POINTS

RETARD	Différence	Score	Explication
+ 1 mn + 2 mn + 3 mn + 4 mn + 5 mn + 6 mn + 8 mn + 10 mn	- 1 pt - 2 pts - 3 pts - 4 pts - 5 pts - 6 pts - 8 pts - 10 pts	149 pts 148 pts 147 pts 146 pts 145 pts 144 pts 142 pts 140 pts etc	écart = 1 point par minute

Nota : les secondes sont converties en soixantième de point.

# CIRCUIT C

RETARD	Différence	Score	EXPLICATION
+ 1 mn + 2 mn + 3 mn + 4 mn + 8 mn + 12 mn + 16 mn + 20 mn	- 1 pt - 2 pts - 3 pts - 4 pts - 8 pts - 12 pts - 16 pts - 20 pts	99 pts 98 pts 97 pts 96 pts 92 pts 88 pts 84 pts 80 pts etc	écart = 1 point par minute

Nota : les secondes sont converties en soixantième de point.

# CHALLENGE REGIONAL D'ILE DE FRANCE DE COURSE D'ORIENTATION UNIVERSITAIRE (C.R. Sport U. CRETEIL/PARIS/VERSAILLES)

#### Convention

#### Entre:

 Le Comité régional du sport universitaire de Créteil, affilié à la Fédération française du sport universitaire, domicilié F.F.S.U C.R Sport U. de Paris CIUP- 2, rue Tirard 94000 CRETEIL représenté par son directeur, Olivier TZATCHEV, (Convention Signée en 2002 par Christophe Citron) mandaté par le président du CR Sport U de Créteil, ci- après dénommé CR Sport U.

D'une part

Εt

 La Ligue d'Ile de France de course d'orientation, affiliée à la Fédération française de course d'orientation, domiciliée 54, quai Maréchal Joffre – Maison des sportifs – 77000 Melun, représentée par son président, René Ferrage, ci- après dénommée LIFCO.

D'autre part

## Etant préalablement exposé :

Le CR Sport U de Créteil a vocation à encourager et soutenir la pratique sportive des étudiants de l'Académie de Paris. Les difficultés financières parfois observées chez les étudiants constituent un obstacle pour leur accès aux pratiques sportives.

Pour tenir compte de cette situation, le CR Sport U de Créteil entend établir des relations privilégiées avec les instances sportives régionales susceptibles de soutenir la réalisation de cet objectif par des engagements mutuels concernant l'accueil des étudiants licenciés FFSU.

A cet effet, il a décidé de s'associer à la Ligue d'Ile de France de course d'orientation, compte tenu de l'intérêt d'un nombre croissant d'étudiants pour cette discipline sportive.

## Il est convenu ce qui suit :

#### Article 1

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les ressortissants de chacune des parties peuvent participer aux manifestations organisées par l'autre partie dans le cadre de ses activités sportives.

#### Article 2

Lors des courses d'orientation à pied départementales et régionales organisées sur le territoire de la LIFCO et inscrites à son calendrier, les étudiants titulaires d'une licence FFSU en cours de validité, sont admis à participer dans les mêmes conditions, notamment de tarif, que celles appliquées pour les orienteurs titulaires d'une licence délivrée par la FFCO.

#### ANNEXE II (suite et fin)

La présentation de la licence FF Sport U aux organisateurs est impérative au moment de l'inscription pour bénéficier de ces conditions.

#### Article 3

Les étudiants prenant part aux courses citées à l'article 2 figurent au classement avec la mention FF Sport U mais ne concourent pas pour les différents titres en jeu lors de ces courses.

#### Article 4

Les étudiants prenant part aux courses dans les conditions citées à l'article 2 bénéficient des dispositions prévues dans le contrat d'assurance souscrit par la FF Sport U pour ce qui concerne la couverture individuelle accident.

#### **Article 5**

Le CR Sport U de Créteil s'engage à informer les associations qui lui sont affiliées des dispositions de la présente convention et à leur diffuser, les calendriers et la documentation de la LIFCO.

#### Article 6

Lors des courses d'orientation à pied organisées sous la tutelle du CR Sport U de Créteil et comptant pour le championnat régional d'Ile de France de course d'orientation universitaire, les étudiants titulaires d'une licence FFCO en cours de validité sont admis à participer, après paiement d'un droit d'inscription dans les mêmes conditions que celles appliquées aux étudiants titulaires d'une licence délivrée par la FF Sport U.

La présentation de la licence FFCO est impérative au moment de l'inscription pour pouvoir bénéficier de ces conditions.

#### Article 7

Les étudiants répondants aux conditions de l'article 6 et prenant part à ces compétitions figurent au classement avec la mention FFCO mais ne concourent pas pour les différents titres en jeu lors de ces courses ni pour les sélections auxquelles elles ouvrent accès.

#### Article 8

Les étudiants prenant part aux courses dans les conditions définies à l'article 6 bénéficient des dispositions citées dans le contrat d'assurance souscrit par la FFCO pour ce qui concerne la couverture individuelle accident.

## **Article 9**

La LIFCO s'engage à informer les associations qui lui sont affiliées des dispositions de la présente convention et à leur diffuser, les calendriers et la documentation de CR Sport U de Créteil relative à ses compétitions de course d'orientation.

#### **Article 10**

La présente convention est applicable à compter de la date de sa signature. Elle est renouvelée par tacite reconduction chaque année au 1<sup>er</sup> octobre.

Néanmoins, elle peut être résiliée à tout moment par chacune des parties, sous réserve d'un préavis d'un mois, notifié par lettre recommandée avec avis de réception.